



Ville de  
**NOUMÉA**

CAISSE DES ECOLES  
N°2025/07

**NOTE EXPLICATIVE  
DE  
SYNTHÈSE**

---

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

01 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**Objet** : Organisation de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa

**P.J** : 1 projet de délibération  
1 organigramme

L'année 2024 a mis en évidence la nécessité de repenser le fonctionnement des services pour répondre aux évolutions des effectifs, des besoins opérationnels et aux contraintes budgétaires.

### **1. Contexte et genèse du projet de réorganisation**

Les principaux constats ayant guidé la réorganisation sont :

- Une baisse de la fréquentation des services périscolaires,
- Un besoin d'opérationnalité et de réactivité sur le terrain, avec un suivi plus direct des pratiques périscolaires en matière d'encadrement des enfants, mais également de qualité d'hygiène et de sécurité des aliments (QHSA),
- Une nécessaire informatisation et automatisation des activités de la Caisse des écoles, en raison d'un cadre réglementaire toujours plus exigeant et d'une régie en forte activité,
- L'opportunité de dynamiser les ressources humaines à effectif constant, en affectant et transformant certains postes administratifs.

### **2. Objectifs stratégiques de la réorganisation**

Les objectifs sont les suivants:

1. Renommer le Pôle de Coordination des Actions Périscolaires (PCAP) et doter les écoles d'un Référent École Périscolaire (REP), garantissant un meilleur suivi des pratiques sur le terrain et constituant des relais essentiels auprès des coordonnateurs.
2. Recentrer les missions QHSA vers l'opérationnel, en transformant un poste de coordonnateur en référent technicien QHSA, garant du respect des bonnes pratiques auprès du personnel et en l'affectant au PCAP.

3. Renommer et élargir le périmètre du Pôle Administratif et Financier (PAF) pour faire face à une redistribution des activités administratives et à la croissance des besoins RH et de gestion de la Régie.
4. Supprimer le Pôle Secrétariat au titre de la mutualisation des moyens et des ressources et opter pour une restructuration autour de 2 services.
5. Renforcer la direction avec un appui transversal en communication et innovation numérique pour valoriser les actions et assurer une veille stratégique.

### **3. Réorganisation par strate**

**A. La Direction:** 1 directeur (attaché - catégorie A) et 1 directeur adjoint (attaché - catégorie A)

Les évolutions portent sur les deux éléments suivants:

- 1) Redéploiement et transformation du poste de responsable du Pôle Secrétariat (rédacteur - catégorie B) pour favoriser le recrutement d'un chargé d'actions de valorisation auprès de la direction (rédacteur catégorie B).
- 2) Remplacement du poste de référent QHSA/ingénieur/économie rurale par un chargé de projets transversaux et d'innovation/ingénieur/informatique pour piloter la modernisation et la transition numérique de la Caisse des écoles (ingénieur - catégorie A ).

→ **Logique du redéploiement de ces 2 postes au sein de la Direction**

- Développement de projets innovants et veille stratégique en l'absence de service informatique dédié,
- Renforcement de la communication avec les familles, les élus et les partenaires en l'absence de portail, d'outils interactifs dédiés,
- Modernisation et automatisation des outils de pilotage et de suivi en l'absence d'indicateurs à valeur ajoutée, de production de bilan social, de cartographie des risques,
- Structuration et valorisation des actions des services pour renforcer l'image en interne et en externe,
- Digitalisation des pratiques afin de poursuivre la voie de la modernisation des processus organisationnels engagés.

### **B. Le Service de Coordination des Actions Périscolaires (SCAP)**

Les évolutions portent sur les transformations suivantes :

- Le PCAP est renommé Service de Coordination des Actions Périscolaires (SCAP),
- Le poste de coordonnateur est renommé coordonnateur périscolaire,
- Un poste de coordonnateur périscolaire (vacant, rédacteur - catégorie B) est transformé en Référent QHSA (technicien, catégorie B), sous l'autorité du chef du SCAP.
- La mise en place de Référents École Périscolaires (REP) en appui aux équipes terrain et aux familles et en lien direct avec la direction de l'école, sous l'autorité du coordonnateur périscolaire.

→ Logique du redéploiement des Référents École Périscolaires (REP).

Les coordonnateurs ont eu jusqu'à présent plus de 80 agents à manager chacun sur environ 10 écoles. Après plusieurs années d'expérimentation, force est de constater que malgré leur engagement et les moyens alloués, le temps de présence sur chacune des écoles n'est pas suffisant pour instaurer un suivi qualitatif sur le terrain. Afin de gagner en réactivité et d'optimiser l'accompagnement des agents, il est essentiel de positionner une hiérarchie de proximité au sein des équipes de terrain en mettant en place des chefs d'équipe à même d'encadrer, de motiver et d'apporter un soutien.

En outre, la diminution du nombre d'élèves inscrits aux services entraîne un besoin moindre en termes d'effectifs de Surveillants Animateurs Périscolaires (SAP) avec une désertion globale de 19,5 % des enfants depuis la rentrée 2025.

Aussi, la Caisse des écoles souhaite objectiver cette tendance pour structurer l'encadrement et le suivi terrain, **en transformant des postes de SAP au profit de 10 postes de REP en 2025.**

→ Logique du redéploiement d'un poste de coordonnateur périscolaire pour un poste de référent QHSA

La Caisse des écoles compte depuis 2024 moins de cantines à gérer avec la fermeture de cinq écoles et la politique QHSA est désormais bien ancrée.

Il s'agit désormais de passer d'un pilotage stratégique à un pilotage opérationnel grâce au renforcement de l'accompagnement des Responsables d'office et Agents d'office sur le terrain.

**C. Le Service Administratif et Financier (SAF)**

Les évolutions portent sur les transformations suivantes:

- Le PAF est renommé Service Administratif et Financier,
- Le poste de secrétaire situé jusqu'à présent au Pôle secrétariat est rattaché au SAF en tant qu'agent d'accueil et de secrétariat,
- Le poste d'assistant administratif situé jusqu'à présent au Pôle secrétariat est rattaché au SAF en tant qu'agent de liaison et logistique.

→ Logique des redéploiements de postes au SAF

Avec une régie en forte activité et des missions RH redistribuées, il était essentiel de revoir et d'optimiser l'organisation du service grâce au redéploiement de postes en interne.

Le rattachement du poste de secrétaire en agent d'accueil et de secrétariat doit favoriser la professionnalisation de l'accueil, son suivi à travers des indicateurs de performance et de satisfaction, ainsi que la réactivité des réponses faites aux usagers de la Caisse des écoles.

Le rattachement du poste d'assistant administratif en agent de liaison et logistique doit optimiser le périmètre administratif étroitement lié à la gestion du personnel.

#### 4. Les moyens de mise en oeuvre

##### → Les postes de REP

Éléments	Détails	Coût
Coût annuel d'un SAP (sans garderie),	468 heures théoriques Taux horaire grille 1 échelon 5 : 1 374 Fcfp	969 155 FCFP
Coût annuel prévisionnel d'un Référent Ecole Périscolaire	30 h/semaine, 1020 heures théoriques 12 points prime d'encadrement (chef d'équipe)	2 448 353 FCFP à l'année (charges incluses)
<b>Coût total pour 10 postes de REP (2025)</b>	Taux horaire grille 2 échelon 1 : 1 559 Fcfp	24 483 522 FCFP
Nombre de postes de SAP vacants pour lancer 10 postes de REP		25

Les éléments de réflexion qui ont guidé cette démarche de redéploiement sont les suivants:

- 369 postes de SAP budgétisés au BP 2025,
- les postes budgétaires du SVE de la VDN à récupérer sont au nombre de 6,
- En mai 2025, il est constaté que le besoin propice à un encadrement sécurisé et équilibré des enfants (ratio 1/15 et 1/25) nécessite **297 SAP**.

Dès lors, le raisonnement a été de déduire des 369 postes de SAP budgétisés au BP 2025:

- - 25 postes de SAP (transformés en 10 REP);
- - 1 poste de SAP pour absorber à l'année les primes alloués au chargé de projet et au référent QHSA;
- - 6 postes de SAP utilisés pour la récupération des postes encore rattachés au SVE de la ville de Nouméa et transformés à terme en poste de RO;
- - 297 postes de SAP pourvus, essentiels au besoin d'encadrement.

**Soit un total de 40 postes de SAP suspendus temporairement.**

En conséquence, la matrice des effectifs de la Caisse des écoles s'interprète ainsi:

- 20 postes budgétaires administratifs équivalents temps plein,
- 439 postes budgétaires correspondant aux personnels écoles à temps partiel:
  - 10 postes de REP à pourvoir à partir de 25 postes budgétaires de SAP,
  - 35 postes de RO,
  - 51 postes d'AO,
  - 343 postes de SAP:
    - dont 297 postes pourvus,
    - dont 40 postes suspendus temporairement,
    - dont 6 postes qui permettront à terme le recrutement de RO suite à la fermeture de ces postes au SVE.

Au regard du contexte actuel incertain, il est proposé de maintenir les 40 postes suspendus temporairement, afin de garantir le niveau d'encadrement en cas d'évolution des effectifs scolaires, et de mener à son terme le plan d'actions lié à la réorganisation:

- 15 postes à conserver en cas d'augmentation des effectifs,
- 25 postes à maintenir pour proposer 10 postes supplémentaires de REP en 2026 et couvrir 20 écoles (avec un lancement possible des AVP dès octobre - novembre 2025 pour des recrutements actés à la rentrée scolaire de 2026).

La réorganisation génère dès lors une économie budgétaire annuelle de 232 000 F CFP. Il convient de souligner cette faible variation budgétaire.

Synthétiquement, les changements organisationnels seraient les suivants:

La direction	2024	2025
Directeur	1 (attaché - catégorie A)	1 (attaché - catégorie A)
Directeur Adjoint	1 (attaché - catégorie A)	1 (attaché - catégorie A)
Référent QHSA	1 (ingénieur /économie rurale/ catégorie A/ poste vacant)	<b>Poste transformé en chargé de projets transversaux et d'innovation (ingénieur - catégorie A)</b>
Chargé d'actions de valorisation		1 (rédacteur - catégorie B) <b>Poste de responsable du PS transformé</b>
Chef de projets transversaux et d'innovation/ingénieur/informatique		1 (ingénieur informatique - catégorie A) <b>Poste de référent QHSA transformé</b>

Entité organisationnelle	PCAP 2024	SCAP 2025
Responsable	1 (catégorie A - cadre socio-éducatif)	1 (catégorie A - cadre socio-éducatif)
Coordonnateurs	5 (catégorie B - rédacteurs)	<b>4 coordonnateurs périscolaires (catégorie B - rédacteurs)</b>
Référent QHSA		1 (catégorie B - technicien)
Référents École Périscolaires (REP), assimilés chef d'équipe		10 (ACDP à temps partiel / 30H/semaine, grille 2, prime d'encadrement de 12 points)
Responsables d'office et Agents d'office	ACDP	Maintien des missions existantes Transformation de 3 postes de SAP en 3 postes de RO - actée au BP 2025

Surveillants animateurs Périscolaires (SAP)	ACDP	Maintien des missions existantes, Diminution en fonction de l'évolution des effectifs.
--	------	--

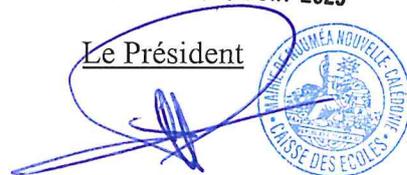
Entité organisationnelle	PAF 2024	SAF 2025
Responsable	1 (attaché - catégorie A)	1 (attaché - catégorie A)
Adjoint au responsable	1 (rédacteur - catégorie B)	1 (rédacteur - catégorie B)
Gestionnaire comptable	1 (rédacteur - catégorie B)	1 (rédacteur - catégorie B)
Régisseur titulaire	1 (adjoint administratif - catégorie C)	1 (rédacteur catégorie B - suite à la revalorisation du poste en B CAG - actée au BP 2025)
Régisseurs mandataires suppléants	2 (adjoint administratif - catégorie C)	2 (adjoint administratif - catégorie C)
Gestionnaires des carrières et des rémunérations	2 (rédacteur cat B )	2 ( rédacteur cat B )
Agent d'accueil et de secrétariat		1 (adjoint administratif - cat C) <b>Redéploiement du poste de secrétaire rattaché auparavant au pôle secrétariat</b>
Agent de liaison et de logistique		1 (adjoint administratif - cat C) <b>Redéploiement du poste d'assistant administratif rattaché auparavant au pôle secrétariat</b>

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.



Nouméa, le **04 JUIN 2025**

Le Président



Jean-Pierre DELRIEU